

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 24/01/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à COUTAND Anaëlle

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

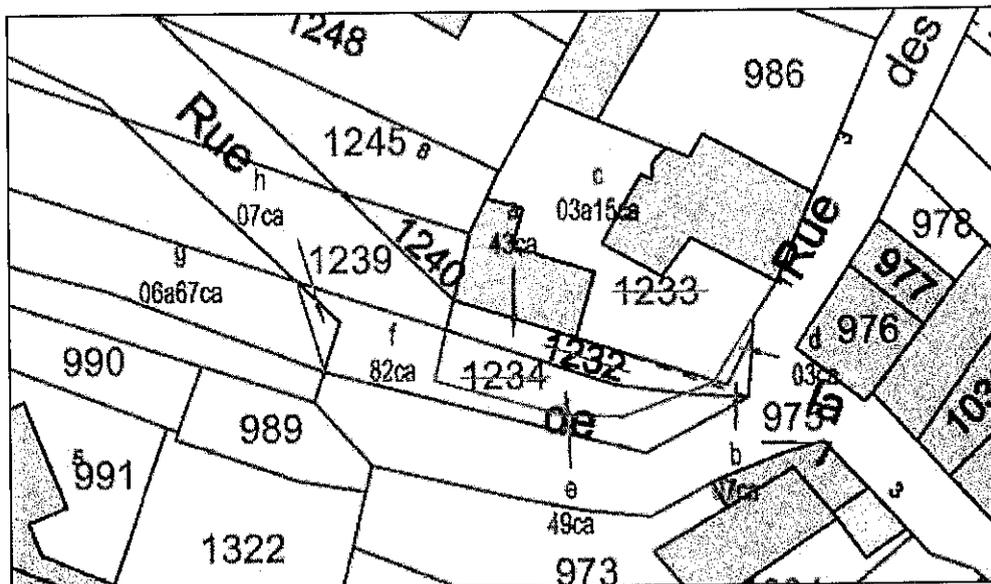
Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023013103 - Acquisition terrain LOISEAU La Proutière

Madame le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 4 mai 2021, celui-ci avait validé une convention de mission de négociation foncière avec Vendée Expansion pour un accompagnement de la commune dans le processus de négociation foncière et de maîtrise foncière.

Monsieur MUSCHE, de Vendée Expansion a donc été mandaté pour négocier avec Madame LOISEAU Guyleine née ROUSSIERE, propriétaire des terrains cadastrés Section D 1232, D 1333 pour partie et D 1234 sur lesquels passent la route communale.

En effet, la commune de Saint-Paul-en-Pareds souhaite procéder au redressement de la voie communale et modifier son tracé à la Proutière, rue des jardins afin d'assurer l'accès des secours dans tout le village.



Après de nombreuses rencontres et phases de négociation, Monsieur MUSCHE a enfin obtenu la promesse de vente des terrains suivant de la part de Madame LOISEAU :

- Section D 1235 pour partie, « La Proutière », d'une contenance de 00ha 00a 07ca
- Section D 1233 pour partie, « 1 rue des Jardins », d'une contenance de 00ha 00a 03ca
- Section D 1234 pour partie, « La Proutière », d'une contenance de 00ha 00a 82ca
- Section D 1232 pour partie, « La Proutière », d'une contenance de 00ha 00a 07ca
 - Soit une contenance totale de 00ha 00a 99ca

Le prix négocié est de 2 831.40 € nets vendeurs ventilés de la façon suivante :

- Indemnité principale : 570,00€
- Indemnité accessoire pour perte de droits à construire : 2 261,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE la promesse de vente de Madame LOISEAU Guyleine née ROUSSIERE
- VALIDE l'acquisition des terrains cadastrés Section D 1232 pour partie pour une contenance totale de 00ha 00a 99ca au prix de de 2 831.40 € nets vendeurs ventilés de la façon suivante :
 - Indemnité principale : 570,00€
 - Indemnité accessoire pour perte de droits à construire : 2 261,40€
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition
- DIT que tous les frais et droits quelconques qui seront la suite et la conséquence nécessaires de la présente promesse de vente, seront supportés par la commune
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2023 compte 2112 opération 100

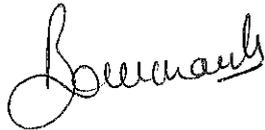
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication, le 01/02/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance
Christelle Bourmault



Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 01/02/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

